

Nantes, le 06 juin 2025

**Programme national du fonds européens pour  
les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)  
2021-2027**

**POUR INFORMATION**

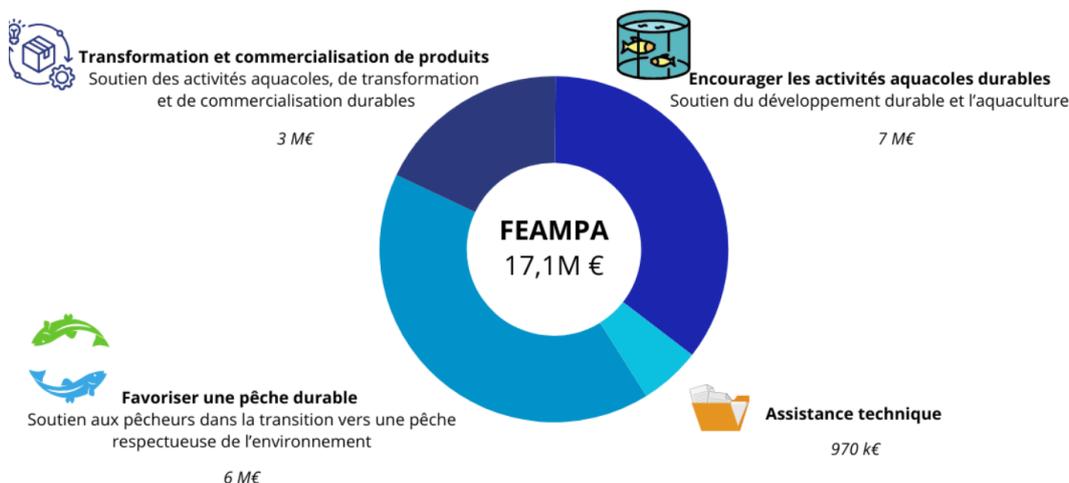
**Rappel du contexte**

Le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) vise à soutenir le développement durable de la pêche, de l'aquaculture, la commercialisation et la transformation. En France, le programme national FEAMPA est piloté par la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA). Sa déclinaison opérationnelle est sous la responsabilité partagée de l'Etat (DG AMPA) et des régions littorales.

La Région Pays de la Loire a en charge l'instruction et la définition des critères d'éligibilité des actions relevant de son domaine d'intervention soit :

- la modernisation et l'adaptation des activités de pêche,
- l'installation de jeunes pêcheurs,
- les investissements productifs aquacoles et l'installation des jeunes aquaculteurs,
- l'investissement dans les ports de pêche et halles à marée,
- les investissements liés à la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture,
- les actions de recherche et d'innovation d'ampleur régionale.

La région assure l'instruction et le paiement du dossier pour le fonds FEAMPA mais également pour les cofinanceurs nationaux qui apportent une aide financière (Région Pays de la Loire, Département de Vendée, Syndicat mixte des ports de Loire-Atlantique, Etat).



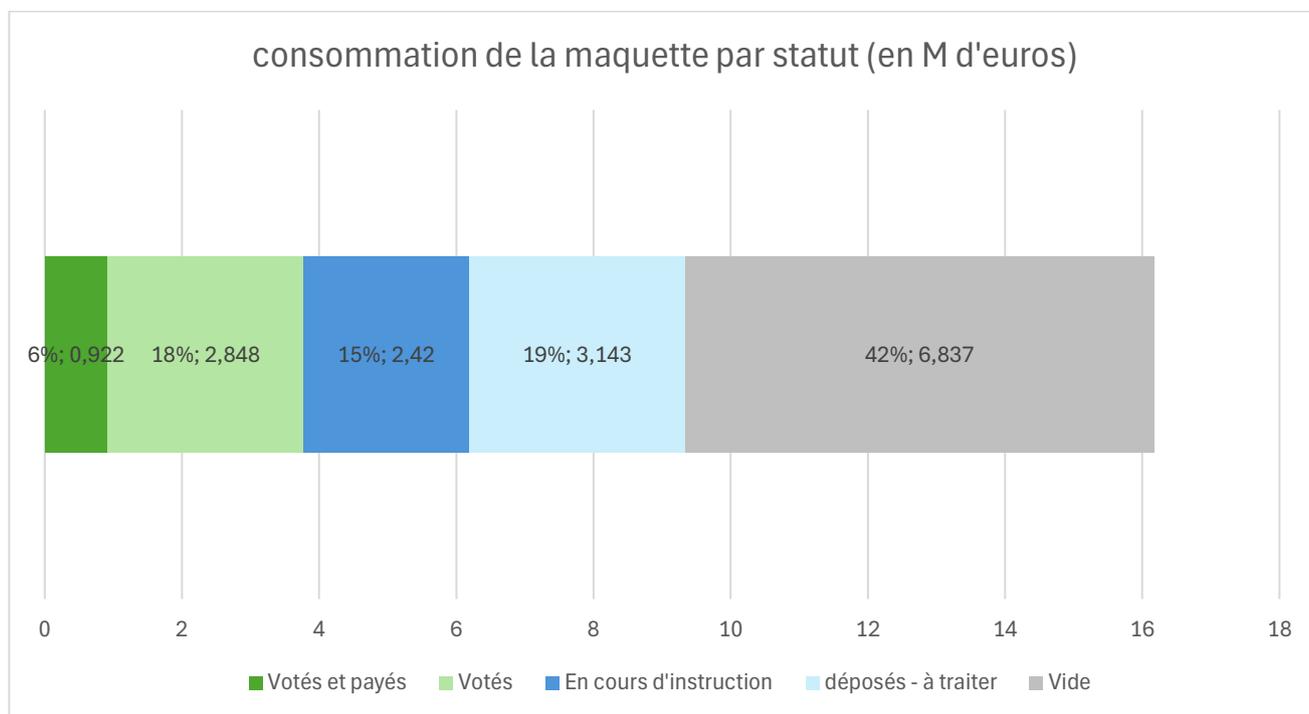
Comité régional de suivi du 26 juin 2025 –FEAMPA – Etat d'avancement des mesures régionales

## Etat d'avancement des mesures régionales du FEAMPA

Au titre de la programmation 2021-2027, le lancement a eu lieu en octobre 2022. L'instruction des dossiers a pu démarrer en 2023, tout en terminant la programmation du FEAMP.

Le paramétrage de l'outil portail des aides a été finalisé en avril 2024 avec l'ouverture aux porteurs du dépôt des demandes de paiement.

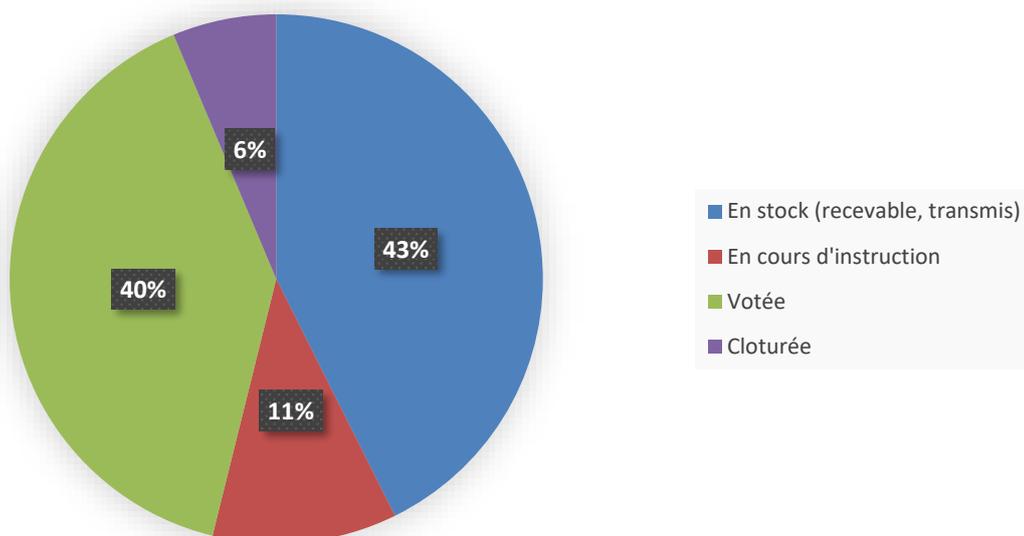
Ci-dessous, un état d'avancement général de la programmation



### Avancement des dépôts de dossiers :

Au 13 mai 2025, 143, dossiers ont été déposés, dont 9 sont irrecevables (Dossier hors du champ du FEAMPA) ou inéligibles (non-respect des critères : navire trop ancien).

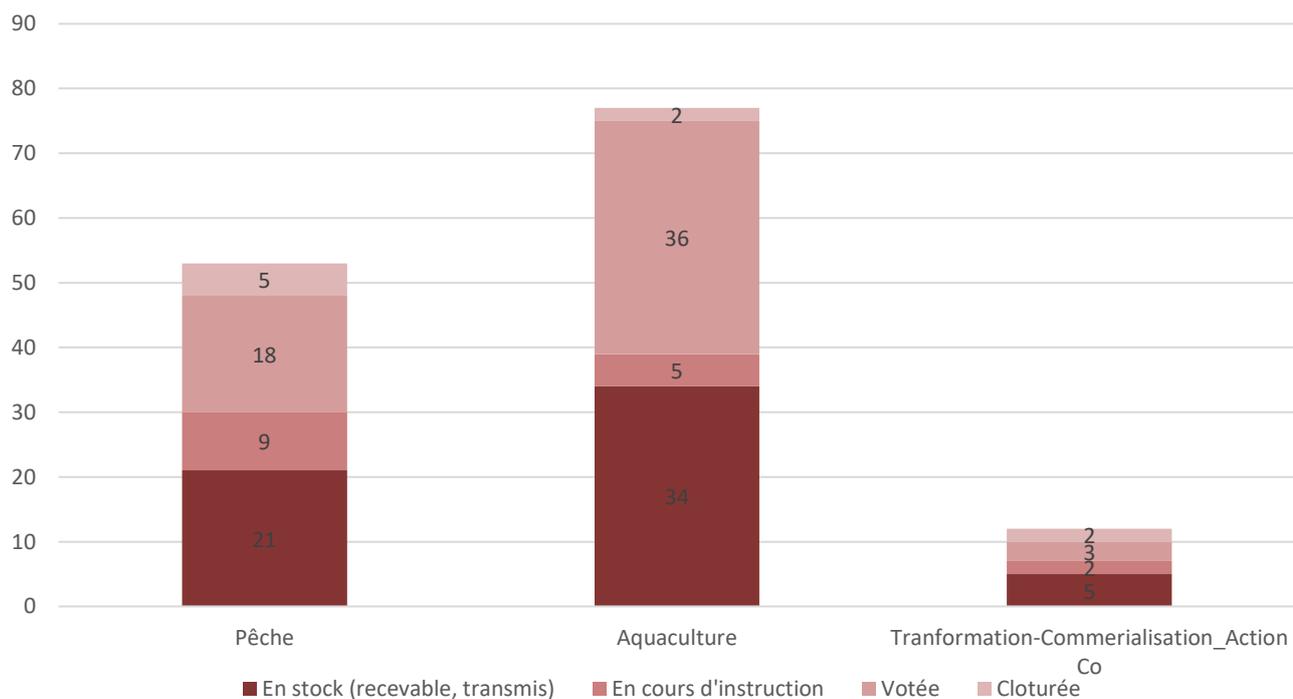
## Dossiers FEAMPA Statuts mai 2025



A ce jour :

- La répartition des dossiers selon les filières est celle-ci :
  - 77 dossiers Aquaculture,
  - 53 dossiers Pêche
  - 12 dossiers transformation commercialisation et actions collectives.

### Répartition par statut et par OS (nombre de dossiers)



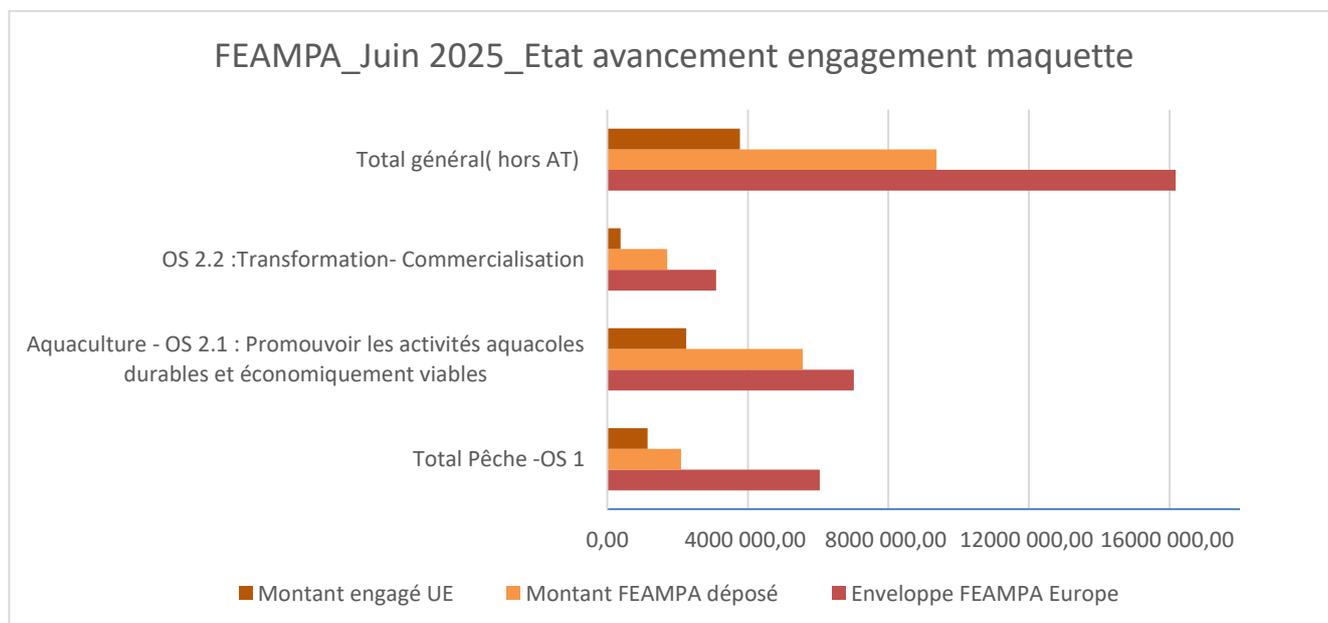
## Avancement de la programmation et des engagements en montant:

Aujourd'hui le montant d'engagement du FEAMPA au regard de la maquette est d'environ 23%.

A mi-parcours de la programmation, le montant UE du total des dossiers votés et déposés (avant instruction) s'élève à 9,36 Millions de FEAMPA, soit env 58% de la maquette.

Répartition des montants par Objectif Spécifique (OS) :	Enveloppe FEAMPA Europe (en €)	Enveloppe FEAMPA Europe2 (M€)	Nombre de dossiers votés	Montant engagé UE (en €)	% engagé
Pêche - OS 1.1 : Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental	5 489 999,84	5,49	18	1 148 264,25	20,92%
Pêche - OS 1.2 : Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2	160 000,00	0,16	–		0,00%
Pêche - OS 1.6 : Contribuer à la protection et restauration des écosystèmes aquatiques	400 000,00	0,40	–		0,00%
Aquaculture - OS 2.1 : Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables	7 020 000,16	7,02	36	2 248 877,34	32,04%
OS 2.2 : Transformation- Commercialisation	3 100 000,00	3,10	3	381 929,58	12,32%
<b>Total général( hors AT)</b>	<b>16 170 000,00</b>	<b>16,17</b>	<b>57</b>	<b>3 779 071,17</b>	<b>23,37%</b>

FEAMPA\_Juin 2025\_Etat avancement engagement maquette



Pour booster la programmation et les dépôts, le service instructeur de la Région a organisé des réunions d'information à destination des porteurs de projets et des représentants professionnels du territoire en février et mars 2025. Ces réunions ont rassemblé plus de 70 participants et ont permis de rappeler les mesures régionales ouvertes, la disponibilité des crédits, et d'inciter au dépôt de projets sur la deuxième moitié de la programmation pour assurer une consommation optimale des crédits européens régionaux.

### Avancement des paiements :

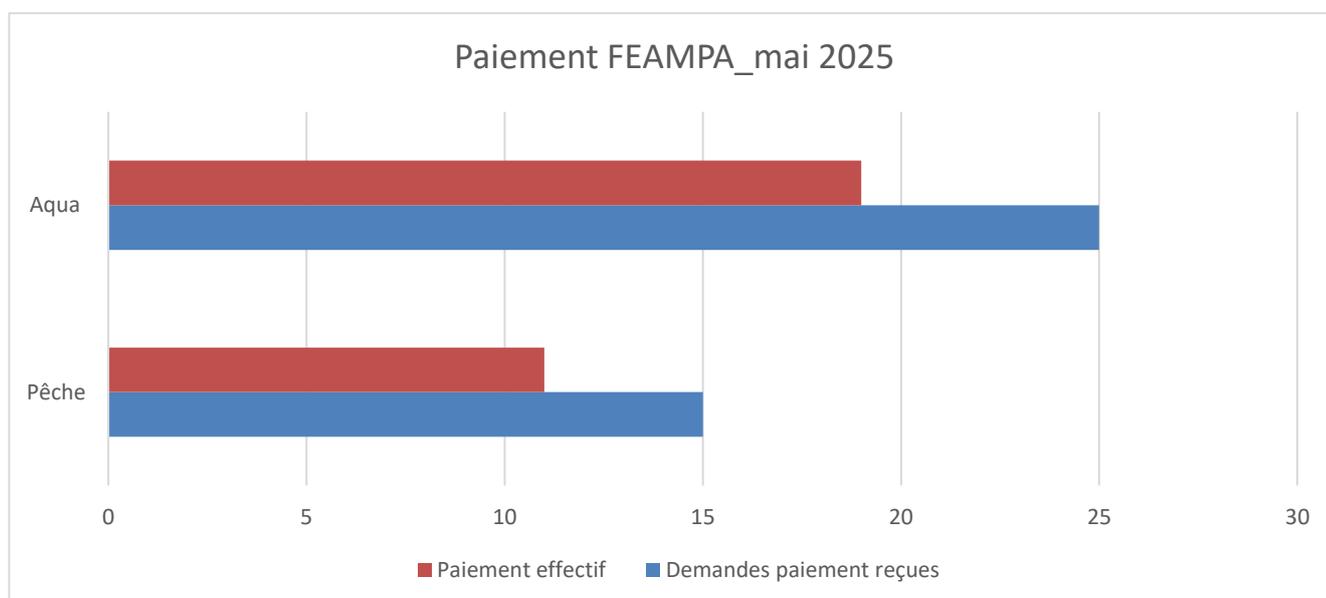
---

En mai 2025, les bénéficiaires du FEAMPA ont déposé :

- **40 demandes de paiement, pour près de 1,6 million de FEAMPA, soit 10% de la maquette totale.**

Dont :

- **30 ont pu être effectivement versées**, pour un total de 922K€ soit 5.7% de la maquette totale
- **dont 24 ont été inclus dans des appels de fonds** auprès de la commission permettant de justifier de l'avancement de la programmation, **soit 24,88% de la cible de paiement à atteindre à fin 2025 pour la région et 4,46% sur la maquette totale régionale.**



### Dégagement d'office

---

Afin d'éviter le dégagement d'office, la Région Pays de la Loire a une cible de paiement inclus dans les appels de fonds de **2.9 M€** à atteindre pour fin 2025.

Aujourd'hui, 25% de cette cible a été atteinte lors des premiers appels de fonds.

Il reste 4 appels de fonds (juillet, octobre, novembre et décembre) auxquels la région participera avec des montants prévisionnels variant de 550K€ à 800K€.

**Nos estimations de paiement prévoient donc une atteinte de 118% de la cible de dégagement d'office** d'ici au dernier appel de fonds de 2025, permettant ainsi d'éviter le dégagement d'office.

### Remaquetage à mi-parcours

---

Dans le cadre du dialogue de gestion engagé par la DGAMPA avec les différentes régions instructrices, il est proposé à celles-ci de travailler sur des scénarii de re-maquetage afin de faire évoluer la maquette nationale du FEAMPA en novembre lors du prochain comité national de suivi. Afin de préparer cette échéance, la région engage un dialogue avec les organisations représentatives du secteur et les co-financeurs qui devra aboutir à la présentation d'une maquette régionale révisée au CRS à l'automne.